

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION 2017/117

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

OBJET :

COMMISSION N°1

Signature d'un bail
commercial avec la
société SIEL

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 47

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 57

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération 2017_117

COMMISSION N°1

Signature d'un bail commercial avec la société SIEL.

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la communauté de commune PEVELE CAREMBAULT est propriétaire d'un local d'entreprises situé à SAMEON, 165, rue de la Quièze occupé par quatre entreprises.

Considérant que le bail commercial actuel de l'entreprise SIEL est arrivé à échéance au 31 Décembre 2015.

Considérant qu'il s'agit d'un local de 3651 m² comprenant 2 ponts roulants de 5 tonnes, des bureaux et des sanitaires.

Que le montant du loyer annuel étant supérieur à 18 000 €, l'avis du service des Domaines est requis,

Vu la saisine de l'avis des Domaines par LRAR n°1A 095 304 1834 7 le 7 mai 2015,

En l'absence de réponse dans le délai d'un mois,

Vu la délibération n°2015/180 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la signature d'un bail commercial avec l'entreprise SIEL,

Vu la délibération n° 2016/002 du Conseil communautaire en date du 29 février 2016 relative à la signature d'un bail commercial avec l'entreprise SIEL,

Considérant les dispositions de la loi 2014/626 du 18 juin 2014 dite loi PINEL qui prévoit que l'indexation des loyers commerciaux doit se faire sur la base de l'indice des loyers commerciaux et non de l'indice INSEE du coût de la construction.

Oùï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 57 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 57 VOTANTS)

- De modifier la délibération n°2016/002 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015
- D'autoriser son Président, avec faculté de subdélégation, à signer un bail commercial avec la société SIEL pour le local d'une surface de 3651 m² situé 165, rue de la Quièze à SAMEON, pour un loyer actuel de 4 403.47 € HT/mois = 5 284.17 € TTC/mois, indexé tous les trois ans à la date anniversaire de la date d'effet du contrat en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, ayant comme base de référence l'indice 100 pour le premier trimestre 2008.

Le nouveau montant du loyer sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

1. Le montant du loyer initial ;

2. L'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant, en l'occurrence celui du troisième trimestre de l'année 2015
 3. Et l'indice du troisième trimestre de l'année 2018, pour la première révision. Puis, pour les révisions suivantes, il sera pris en compte l'indice du troisième trimestre de l'année précédant l'année de la révision.
- D'autoriser son Président à signer tout avenant, ainsi que tout document afférant à ce dossier.
 - De confier à Me RANDOUX, notaire à ORCHIES, la rédaction de ce bail commercial
 - De prendre en charge les dépenses inhérentes à ce bail

Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le



ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_117-DE

